Société Coopérative

des

Pharmacies Populaires

Fondée en 1891 de Genève

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

DES

PHARMACIES POPULAIRES

FONDÉE EN 1891

DE GENÈVE

ATAR S. A.
·· GENÈVE ··
CORRATERIE

Les Comités des Sociétés de secours mutuels en cas de maladie, à Genève, étaient sérieusement préoccupés, depuis longtemps, de l'augmentation constante de leurs dépenses, surtout en ce qui concernait les médicaments, et cela malgré les tarifs réduits ou soi-disant tels, auxquels MM. les pharmaciens fournissaient les remèdes à leurs membres. Plusieurs sociétés, non moins des plus importantes, obligées par leurs statuts à payer les médicaments pour leurs sociétaires malades, entrevoyaient même la pénible nécessité d'en arriver à une dissolution.

En juillet 1880, lors de la Fête des mutualistes, organisée sous les auspices de la Société Fédérale de secours mutuels, et à laquelle

35 sociétés prirent part, quelques-uns des orateurs se firent l'écho des inquiétudes exprimées à ce sujet, et émirent les vœux suivants :

1° Fondation d'une Fédération genevoise des Sociétés de secours mutuels en cas de maladie.

2° Création d'une Caisse de Réassurance en cas de maladie, entre ces sociétés.

3° Etablissement d'une Pharmacie entre elles.

Tous ces vœux furent accueillis avec enthousiasme, et réalisés par la suite après des études approfondies.

La seconde de ces propositions, Caisse de Réassurance en cas de maladie, fut étudiée et réalisée en premier lieu. Le boni de la fête précitée, soit 390 francs, lui fut attribué comme première mise de fonds.

Quelques années après, en 1890, lorsque cette institution eut réussi a grouper 35 sociétés de secours mutuels, son bureau, composé de *MM. Reymann François, président, Butticaz Henry, Trésorier*, et *Favas Louis, Secrétaire*, reprit l'idée de l'établissement d'une pharmacie en faveur des sociétés de secours mutuels. En suite d'un examen sérieux de la question et après s'être documentés sur les institutions analogues existant en France et en Belgique, ces Messieurs, assurés du concours de MM. les délégués à la Caisse de Réassurance, adressèrent un appel à MM. les Présidents de toutes les sociétés de secours mutuels existant à Genève. 48 sociétés répondirent à cet appel; une première assemblée des délégués de ces sociétés eut lieu le 14 mars 1891; elle comptait 80 assistants. Le comité d'initiative, qui y fut nommé par acclamation, se mit aussitôt à l'œuvre et, le 7 août 1891, une nouvelle assemblée, comptant 79 délégués, vota à l'unanimité la création d'une pharmacie coopérative populaire. Une commission, chargée

d'élaborer les statuts fut nommée séance tenante ; ceux-ci sont adoptés en assemblée du 18 septembre et, le 25 du même mois, le Conseil d'Administration, prévu par les susdits statuts, est nommé au scrutin secret.

Les actions furent émises à 3 francs ; les sociétés de secours mutuels peuvent seules être actionnaires et posséder autant d'actions qu'elles comptent de membres. Plus tard, en suite d'une revision des statuts, les sociétés poursuivant un but philanthropique ou économique, purent être admises.

La première officine fut établie Quai des Bergues, 27 ; elle commença ses opérations le 21 décembre 1891.

Nous ne relaterons pas, ici, toutes les difficultés qui nous furent suscitées dès l'origine ; nous nous contenterons de dire que, grâce au dévouement et à la persévérance du Conseil d'Administration, à l'appui des sociétés de secours mutuels et surtout à l'accueil sympathique

qu'elle reçut de la part du public en général, notre œuvre prospéra et put poursuivre son but philanthropique et humanitaire dont les principaux résultats sont : une amélioration notable de la situation pécuniaire des sociétés de secours mutuels, un abaissement sensible du prix des médicaments, ce dont profite toute la population genevoise.

Les tableaux statistiques suivants diront, mieux que toutes les phrases, combien la création des pharmacies populaires était nécessaire et répondait à un désir réel de la classe laborieuse.

SOCIÉTÉS ACTIONNAIRES

Lors de l'ouverture de la première officine (21 octobre 1891), notre institution comptait 44 sociétés actionnaires ; ce nombre s'est accru chaque année et aujourd'hui il s'élève à 94.

OFFICINES

La société compte actuellement 6 officines, qui sont :

Officine n°	1	ouverte le	21	décembre 1891
»	2	»	1er	février 1893
»	3	»	1er	juillet 1896
»	4	»	1er	» 1900
»	5	»	1er	» 1901
»	6	»	1er	juin 1906

VENTES

Les ventes, qui ont augmenté chaque année d'une façon rejouissante, ont suivi la progression suivante :

Exercice	1891—1892	(21 décembre au 30 juin)	13.202 25
»	1892—1893	(1er juillet au 30 juin)	34.811 85
»	1893—1894	id.	46.231 35
»	1894—1895	id.	52.087 85
»	1895—1896	id.	50.783 05
»	1896—1897	id.	61.919 45
»	1897—1898	id.	75.419 —
»	1898—1899	id.	84.179 —
»	1899—1900	id.	101.483 —
»	1900—1901	id.	106.369 —
»	1901—1902	id.	125.684 —
»	1902—1903	id.	152.243 —

Exercice	1903—1904	(1er juillet au 30 juin)	183.455 —
»	1904—1905	id.	213.894 30
»	1905—1906	id.	242.080 —
»	1906—1907	id.	287.653 15

CONCLUSIONS

La semence que nous avons jetée dans le terrain fertile de la coopération a germé et a été féconde en résultats. Les mutualistes de Schaffhouse ont d'abord suivi notre exemple ; puis ce fut le tour de ceux de La Chaux-de-Fonds, et ensuite de ceux de Lausanne. Espérons que d'autres localités suivront bientôt et viendront grossir et fortifier le faisceau des coopérateurs mutualistes.

Genève, le 1er Mai 1908.

Le Conseil d'Administration

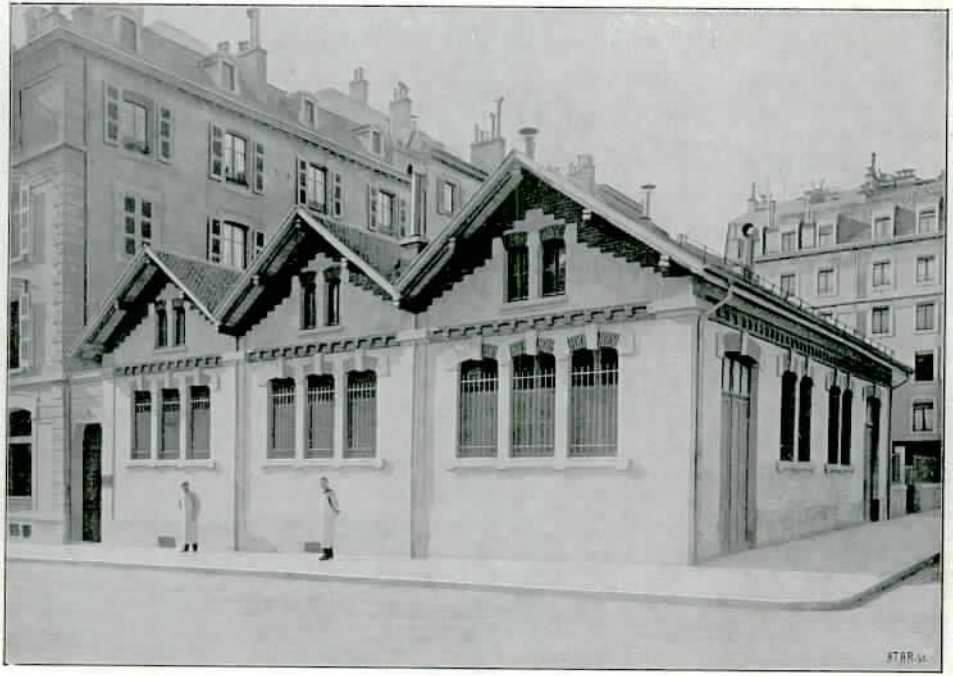

Magasin Général, Bureau et Laboratoires, Rue Bautte, 9

Laboratoires, Rue Bautte, 9

Officine N° 1, Quai des Bergues, 27

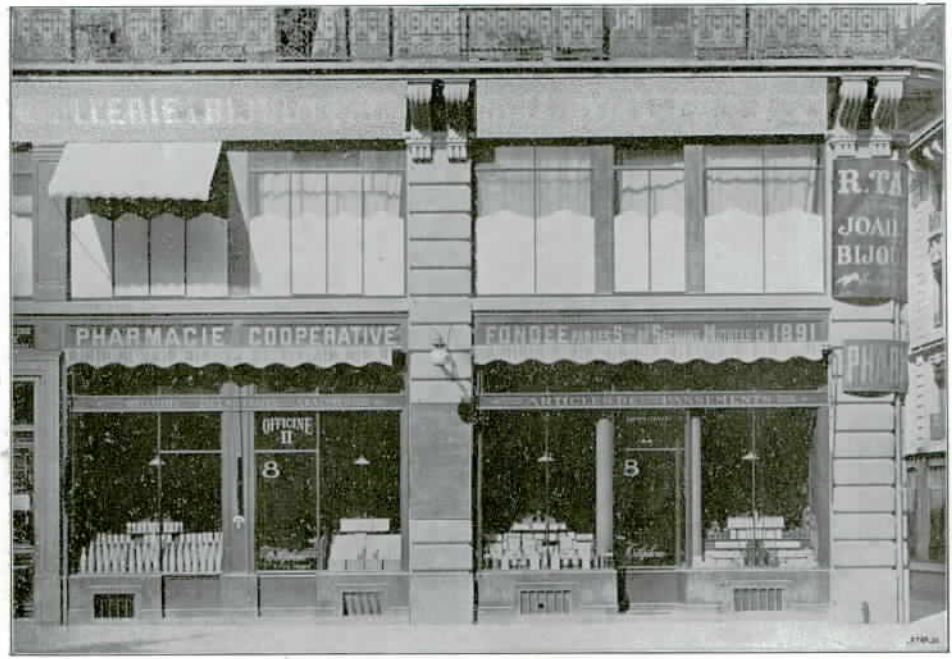

Officine N° 2, Rue d'Italie, 8

Officine N° 2, intérieur

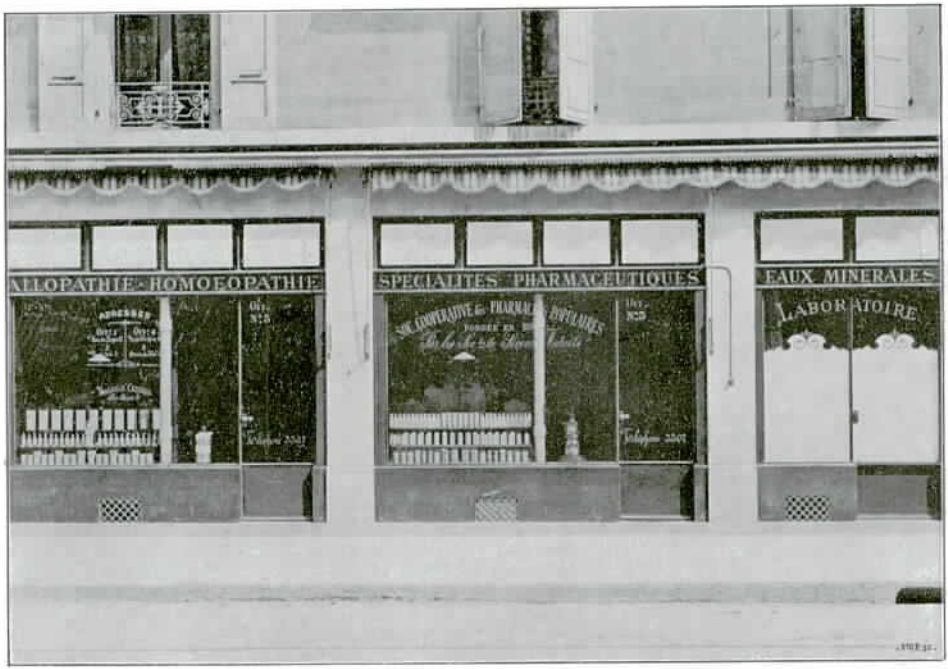

Officine N° 3, Rue de Carouge, 50

Officine N° 3, Intérieur

Officine N° 4, Rue de Monthoux, 50

Officine N° 4, Intérieur

Officine N° 5, Avenue du Mail, 6

Officine N° 5, Intérieur

Officine N° 6, Rue de la Servette, 27

Officine N° 6, Intérieur

Appareils à distiller

CLICHÉS ET
IMPRESSIONS
ATAR S. A.
GENÈVE
CORRATERIE 12